

Grenoble, II-12-40

Bon cher camarade,

Comme suite à la circulaire que vous avez fait passer aux membres du C.H.M. de Grenoble, et au désir que vous avez manifesté de connaître notre avis concernant la dite note, je vous envoie ci-inclus relevé des observations et suggestions qui nous paraissent devoir être formulées à ce propos. Je dis "nous" car vous voudrez bien considérer qu'elles traduisent l'opinion de la cordée Boniface-Colomb-Germain, et non d'un seul des trois, cette opinion ressortant de la lecture que nous avons faite en commun de la circulaire.

Cordialement.

I/ Réorganisation de l'alpinisme en France (Escarra) P 2 et 3

D'accord sur tous les points. Mais pourquoi vouloir donner à la nouvelle "Fédération française d'alpinisme" le nom de Club Alpin Français? Pourquoi ne pas l'appeler tout simplement "Fédération Française d'Alpinisme" en laissant au CAF un nom qui est son bien? La question n'a d'ailleurs qu'une très petite importance.

2/ Recrutement-propagande (P 4)

D'accord Pour les bandes de cinéma, parfait. Mais il faudra éviter soigneusement les exagérations, le bluff, et trouver des films vrais "La Cordée" (Teirras), plutôt que "Tempête sur le Mont Blanc" !

3/ Formation (P 4)

D'accord sur le principe des camps montagnards et des camps d'alpinisme

Cependant

Attention à la condition physique des participants. Il faudra rendre indispensable la visite médicale préliminaire

Comment seront recrutés -a/ les alpinistes amateurs chefs de camp ? - b/ les alpinistes amateurs moniteurs? Il semble qu'il faudra faire appel à des volontaires, plutôt que procéder à des désignations. On ne fait bien que ce que l'on "veut bien" faire?

4/ Formation des guides instructeurs (P 4)

Entièrement d'accord Nous demandons une plus juste sévérité dans l'octroi des brevets de guide. Il y a actuellement trop de guides médiocre, ou franchement mauvais, particulièrement dans les centres secondaires - Allevard-Valjouffrey, etc. Ne décerner le brevet (et spécialement un brevet de haute montagne, s'il y a lieu) qu'à des gens vraiment qualifiés

5/ Projet d'organisation Alpine (P 6)

D'accord sur l'ensemble

Nous formulons cependant les remarques suivantes :
parag 3- "Le commissaire régional pourrait être de droit le président de la société alpine la plus importante de la région"
Plusieurs objections 1/ Commissaire suspect de partialité, et trop solidaire du club qu'il possède (Remarque déjà formulée par Neitner)

2/ Surtout - Un président de société, fût-ce de la société la plus importante, n'est pas forcément l'homme le plus qualifié

I/ Réorganisation de l'alpinisme en France (Ascarra) P. 2 et 3

D'accord sur tous les points. Mais pourquoi vouloir donner à la nouvelle "Fédération française d'alpinisme" le nom de Club Alpin Français? Pourquoi ne pas l'appeler tout simplement "Fédération Française d'Alpinisme" en laissant au CAF un nom qui est son bien? La question n'a d'ailleurs qu'une très petite importance.

2/ Recrutement-Propagande (P. 4)

D'accord. Pour les bandes de cinéma, parfait. Mais il faudra éviter soigneusement les exagérations, le bluff, et trouver des films vrais : "La Cordée" (Tairras), plutôt que "Tempête sur le Mont Blanc" !

3/ Formation (P. 4)

D'accord sur le principe des camps montagnards et des cours d'alpinisme

Cependant

Attention à la condition physique des participants. Il faudra rendre indispensable la visite médicale préliminaire

Comment seront recrutés -a/ les alpinistes amateurs chefs de camp ? - b/ les alpinistes amateurs moniteurs? Il semble qu'il faudra faire appel à des volontaires, plutôt que procéder à des désignations. On ne fait bien que ce que l'on "veut bien" faire?

4/ Formation des guides instructeurs (P. 4)

Entièrement d'accord. Nous demandons une plus juste sévérité dans l'examen des brevets de guide. Il y a actuellement trop de guides médiocres, ou franchement mauvais, particulièrement dans les centres secondaires - Allevard-Valjoufrey, etc. Ne décerner le brevet (et spécialement un brevet de haute montagne, s'il y a lieu) qu'à des gens vraiment qualifiés

5/ Projet d'organisation Alpine (P. 6)

D'accord sur l'ensemble

Nous formulons cependant les remarques suivantes :

parag. 1- "Le commissaire régional pourrait être de droit le président de la société alpine la plus importante de la région" Plusieurs objections 1/ Commissaire suspect de partialité, et trop solidaire du club qu'il possède (Remarque déjà formulée par Seltner)

2/ Surtout - Un président de société, fût-ce de la société la plus importante, n'est pas forcément l'homme le plus qualifié

1/ Réorganisation de l'Alpinisme en France (Isocurra) P 2 et 3

D'accord sur tous les points. Mais pourquoi vouloir donner à la nouvelle "Fédération française d'alpinisme" le nom de Club Alpin Français? Pourquoi ne pas l'appeler tout simplement "Fédération Française d'Alpinisme" en laissant au CAF un nom qui est son bien? La question n'est d'ailleurs qu'une très petite importance.

2/ Recrutement-propagande (P 4)

D'accord Pour les bandes de cinéma, parfait. Mais il faudra éviter soigneusement les exagérations, le bluff, et trouver des films vrais : "La Cordée" (Tairras), plutôt que "L'espèce sur le Mont Blanc" !

3/ Formation (P 4)

D'accord sur le principe des camps montagnards et des camps d'alpinisme

Cependant

Attention à la condition physique des participants. Il faudra rendre indispensable la visite médicale préliminaire

Comment seront recrutés -a/ les alpinistes amateurs chefs de camp ? - b/ les alpinistes amateurs moniteurs? Il semble qu'il faudra faire appel à des volontaires, plutôt que procéder à des désignations. Or on fait bien que ce que l'on "veut bien" faire?

4/ Formation des guides instructeurs (P 4)

Entièrement d'accord Nous demandons une plus juste sévérité dans l'octroi des brevets de guide. Il y a actuellement trop de guides médiocre, ou franchement mauvais, particulièrement dans les centres secondaires - Allevard-Valjouffrey, etc. Ne décerner le brevet (et spécialement un brevet de haute montagne, s'il y a lieu) qu'à des gens vraiment qualifiés

5/ Projet d'organisation Alpine (P 6)

D'accord sur l'ensemble

Nous formulons cependant les réserves suivantes :

parag 1/ "Le commissaire régional pourra être de droit le président de la société alpine la plus importante de la région"

Plusieurs objections 1/ Commissaire suspect de partialité, et trop solidaire du club qu'il préside (Remarque déjà formulée par Heitner)

2/ Toutefois - Un président de société, fût-ce de la société la plus importante, n'est pas forcément l'homme le plus qualifié

Un président de société alpine (ou autre) est dans bien des cas un homme qui a du temps, de l'argent, (combien nombreux les présidents dont le rôle est surtout de payer!) une certaine "surface" commerciale ou mondaine, et qui ne connaît rien, ou presque, aux sports pratiqués dans la société qu'il préside. Combien connaissons-nous de présidents de société alpine (ski et montagne) qui ne soient pas se tenir sur des skis (ou si mal) et n'ont jamais vu les grands sommets que d'en bas !

6/ Cotisations (P. 7)

D'accord

7/ Revue (P. 7)

D'accord sur la nécessité d'une revue unique, et très belle

Objection à la revue obligatoire L'alpinisme n'étant pas réservé aux seules classes aisées, et de très bons alpinistes pouvant ne disposer que de moyens financiers réduits, il ne paraît pas souhaitable d'imposer une dépense supplémentaire, même petite, à ceux dont les moyens sont limités. Donc, abonnement facultatif

Comme il faut d'autre part que l'éditeur de la revue puisse tabler sur un nombre minimum de numéros, chaque société pourrait être mise dans l'obligation de souscrire un nombre de revues calculé en proportion du nombre de ses membres (Pourcentage à fixer après étude) Ces revues feraient partie de sa bibliothèque, et pourraient être mises à la disposition des alpinistes non abonnés membres de la société

8/ Assurance (P. 7)

Tout à fait d'accord sur l'assurance obligatoire
Remarque - Ne pas prévoir seulement indemnités pour blessures, gelures, mort, mais couvrir l'assuré pour les frais de recherches et de caravane de secours

Quoi de prévu, à ce propos, concernant l'organisation des secours en montagne? Organisations locales? - Organisations nationale? - La question mérite, semble-t-il, d'être posée aux réorganisateurs de l'alpinisme français.

Que penserait-on d'une société mutuelle de secours en montagne? Les membres s'engageraient à se porter réciproquement secours, dans la limite des possibilités matérielles, gratuitement ou non (vois plus haut : assurance).

Un président de société alpine (ou autre) est dans bien des cas un homme qui a du temps, de l'argent, (combien nombreux les présidents dont le rôle est surtout de payer!) une certaine "surface" commerciale ou mondaine, et qui ne connaît rien, ou presque, aux sports pratiqués dans la société qu'il préside. Combien connaissons-nous de présidents de société alpine (ski et montagne) qui ne savent pas se tenir sur des skis (ou si mal) et n'ont jamais vu les grands sommets que d'en bas !

6/ Cotisations (P. 7)

D'accord

7/ Revue (P. 7)

D'accord sur la nécessité d'une revue unique, et très belle

Objection à la revue obligatoire L'alpinisme n'étant pas réservé aux seules classes aisées, et de très bons alpinistes pouvant ne disposer que de moyens financiers réduits, il ne paraît pas souhaitable d'imposer une dépense supplémentaire, même petite, à ceux dont les moyens sont limités. Donc, abonnement facultatif

Comme il faut d'autre part que l'éditeur de la revue puisse tabler sur un nombre minimum de numéros, chaque société pourra être mise dans l'obligation de souscrire un nombre de revues calculé en proportion du nombre de ses membres (Pourcentage à fixer après étude) Ces revues ferraient partie de sa bibliothèque, et pourraient être mises à la disposition des alpinistes non abonnés membres de la société

8/ Assurance (P. 7)

Tout à fait d'accord sur l'assurance obligatoire
Remarque - Ne pas prévoir seulement indemnités pour blessures gelures, mort, mais couvrir l'assuré pour les frais de recherches et de carenace de secours

Quoi de prévu, à ce propos, concernant l'organisation des secours en montagne? Organisations locales? - Organisations nationale? - La question n'est-il, semble-t-il, d'être posée aux réorganisateurs de l'alpinisme français.

Que penserait-on d'une société mutuelle de secours en montagne? Les membres s'engageraient à se porter réciproquement secours, dans la limite des possibilités matérielles, gratuitement ou non (vois plus haut : assurance).

Un président de société alpine (ou autre) est dans bien des cas un homme qui à du temps, de l'argent, (combien nombreux les présidents dont le rôle est surtout de payer!) une certaine "surface" commerciale ou mondaine, et qui ne connaît rien, ou presque, aux sports pratiqués dans la société qu'il préside. Combien connaissons-nous de présidents de société alpine (ski et montagne) qui ne savent pas ce tenir sur des skis (ou si mal) et n'ont jamais vu les grands sommets que d'en bas ?

6/ Cotisations (P. 7)

D'accord

7/ Revue (P. 7)

D'accord sur la nécessité d'une revue unique, et très belle

Objection à la revue obligatoire. L'alpinisme n'étant pas réservé aux seules classes aisées, et de très bons alpinistes pouvant ne disposer que de moyens financiers réduits, il ne paraît pas souhaitable d'imposer une dépense supplémentaire, même petite, à ceux dont les moyens sont limités. Donc, abonnement facultatif

Comme il faut d'autre part que l'éditeur de la revue puisse tirer sur un nombre minimum de numéros, chaque société pourrait être mise dans l'obligation de souscrire un nombre de revues calculé en proportion du nombre de ses membres (Pourcentage à fixer après étude). Ces revues feraient partie de sa bibliothèque, et pourraient être mises à la disposition des alpinistes non abonnés membres de la société.

8/ Assurance (P. 7)

Tout à fait d'accord sur l'assurance obligatoire
Remarque - Ne pas prévoir seulement indemnités pour blessures, gelures, mort, mais couvrir l'assuré pour les frais de recherches et de curavanc de secours

Quoi de prévu, à ce propos, concernant l'organisation des secours en montagne? Organisations locales? - Organisations nationale? - La question mérite, semble-t-il, d'être posée aux réorganisateurs de l'alpinisme français.

Que penserait-on d'une société mutuelle de secours en montagne? Les membres s'engageraient à se porter réciprocement secours, dans la limite des possibilités matérielles, gratuitement ou non (vois plus haut : assurance).

9/ Remarques de L. Neithner (P. 7 et 8)

a/ Commissaires régionaux D'accord Pas de commissaires appointés Mais nécessité absolue de leur fournir les moyens matériels : secrétaire(s) et dactylographe(s) appointés, la richesse et le temps libre n'étant pas nécessairement synonyme de compétence et de capacité

b/ Refuges - D'accord sur les refuges ouverts à tous, et sur la réduction ou droit de priorité à accorder aux membres des sociétés constructrices

c/ Régions -D'accord mais tout le massif du Mont Blanc pour le seul commissariat d'Annecy paraît une bien lourde charge Aide souhaitable de Paris Et pourquoi ne pas étendre à toutes les régions, si elles le demandent ou automatiquement, cette aide parisienne?

d/ Nombres de membres des sociétés - D'accord Eviter la poussière de sociétés, comme à Grenoble par exemple.

e/ Brevet d'alpinisme et assurance

D'accord sur le bénéfice de l'assurance réservé aux titulaires d'un brevet d'alpinisme, sur le principe de 2 brevets distincts Mais il faudra envisager des mesures transitoires

f/ Sanctions Pas de liste limitative Laisser les fautes à l'appréciation des dirigeants régionaux s'il y a lieu être absolument impitoyable (renforcement des sanctions déjà existantes) pour les dégradations en montagne Et ne pas se contenter de sanctions théoriques, et d'amendes que l'on ne paie jamais, grâce à de bienveillantes interventions !-

g/ Club Alpin

D'accord Mais pourquoi ne pas laisser subsister le CAF sans former de sections régionales, unies par de simples biens normaux ou d'affection (et non plus administratifs et financiers), et appelées : Club Alpin Français de l'Isère, CAF de Savoie, etc Simple détail, d'ailleurs (voir page I, parag I)

Grenoble, le II Décembre 1940